



**ETABLISSEMENT PUBLIC DU MUSEE NATIONAL PICASSO-PARIS**

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**N°2016-14**

**APPROBATION ACCORDS-CADRES DE TRANSPORT D'ŒUVRES**

Vu le décret n° 2010-669 du 10 juin 2010 relatif au statut de l'Etablissement public du musée national Picasso-Paris, et notamment son article 11.11°,

Vu le décret du 6 juin 2014 portant nomination du président de l'Etablissement public du Musée national Picasso-Paris,

Vu le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 modifié portant code des marchés publics,

Vu le rapport de présentation des projets d'accords-cadres n° 2016-MNPP-0032 et 0033-AC-00-00 relatifs aux prestations de transport, de manutention d'œuvres d'art et prestations connexes dans le cadre de la gestion des mouvements des collections du Musée national Picasso – Paris et de l'organisation d'expositions temporaires en France et à l'étranger (lots n° 1 et 2),

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'administration adopte la délibération suivante :

**Article 1**

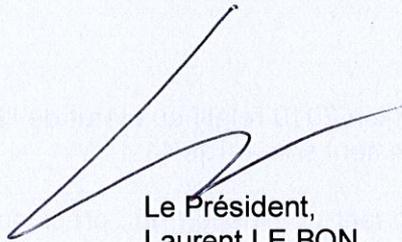
Approuve l'attribution de l'accord-cadre mono-attributaire n° 2016-MNPP-0032-AC-00-00, lot n° 1 : rotations et manutention des œuvres du Musée national Picasso - Paris, à la société LP Art.

## Article 2

Approuve l'attribution de l'accord-cadre multi-attributaire n° 2016-MNPP-0033-AC-00-00, lot n° 2 : mouvements et manutention liés aux expositions temporaires organisées ou co-organisées par le Musée national Picasso - Paris en France et à l'étranger, aux sociétés :

- LP Art ;
- André Chenue ;
- Axal – Artrans.

Fait à Paris, le 21 juin 2016

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping initial 'L' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Le Président,  
Laurent LE BON